

**FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT
D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES**

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

**Présentation du statut des intervenants dans la chaîne de distribution
(Code des assurances articles L521-2,II,b) et R 521-1)**

La présente fiche comporte toutes les informations légales que JL Assure doit communiquer à son réseau d'intermédiaires d'assurances distributeurs détaillants et / ou ses mandataires intermédiaires d'assurances.

PRESENTATION DE JL ASSURE

JL Assure, courtier grossiste en assurance, travaillant en co-courtage, gère et distribue les garanties, d'assurance Responsabilité Civile (RC), Défense Pénale et Recours à la suite d'un accident de la circulation (DPRSA), et Assistance au véhicule auprès de son réseau de courtier d'assurance.

JL Assure, immatriculé au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance, ORIAS, sous le numéro 13006251 (consultable sur le site internet www.orias.fr).

La société JL Assure, forme juridique SARL, au capital social de 2.000 €, est immatriculé(e) au RCS de Béziers sous le numéro 792 898 819. Son siège social est situé au 18 avenue de l'Occitanie, 34760 BOUJAN SUR LIBRON (Tél. : 09.70.19.17.17; courriel : laetitia@jlassure.com ; site internet : www.jlassure.com).

JL Assure est assurée au titre de sa Responsabilité Civile Professionnelle et est bénéficiaire d'une assurance de Garantie Financière auprès de la compagnie Liberty Specialty Markets Sarl (LSME), sous le contrat référencé N° MRCSBRO201812FRS0000000021132A00

JL Assure est contrôlée par son Autorité de tutelle : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09 Site internet : www.acpr.banque-france.fr

JL Assure est adhérente à l'association professionnelle VOTRASSO, 33 rue de la République, 69005 LYON (votrasso.org).

JL Assure ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une compagnie d'assurance. Aucune compagnie d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société JL Assure. JL Assure exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L.520-1, II, 1°, b) du Code des assurances. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles la société JL Assure travaille en qualité de courtier, sont : AXA ASSISTANCE, COVEA PJ, HDI Global Specialty SE.



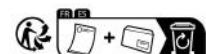
FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT
D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances



PRESENTATION DU CABINET PARTENAIRE : VOTRE CONSEILLER

Ce contrat est commercialisé par	
Société + Nom et Prénom du Responsable Légal :	ASSURANCE EN DIRECT.COM RICOUARD SAMUEL
Courtier en assurance , immatriculé au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance, ORIAS, consultable sur le site internet www.orias.fr sous le N° :	07013353
Forme Juridique :	EIRL
Capital social :	0
RCS N° :	TOULOUSE A 453867186453867186
Adresse, code postale et ville du siège social :	41 RUE DE LA DECOUVERTE - CS 37621 31676 LABEGE CEDEX
N° de Téléphone :	0180892505
Adresse Mail :	contact@assuranceendirect.com
Nom de la Compagnie d'Assurance au titre de sa Responsabilité Civile Professionnelle :	LLOYDS INSURANCE COMPANY SA
N° du contrat :	9750516
Nom de la Compagnie d'Assurance au titre de sa Garantie Financière :	
N° du contrat :	
Nom et Adresse de l'association professionnelle :	VOTRASSO 33 RUE DE LA REPUBLIQUE 69002 LYON FRANCE METROPOLITAINE
Nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier Partenaire : Votre conseiller travaille en qualité de courtier :	HDI Global Specialty SE - AXA Assistance France - COVEA PROTECTION JURIDIQUE



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

Le cabinet Partenaire/Votre conseiller :

- est contrôlé(e) par son Autorité de tutelle : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09 - Site internet : www.acpr.banque-france.fr
- ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une compagnie d'assurance. Aucune compagnie d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société du cabinet Partenaire : Votre conseiller.
- exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L.520-1, II, 1°, b) du code des assurances.

INFORMATIONS SUR LES GARANTIES DU CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE TEMPORAIRE

Le contrat ASSURANCE AUTOMOBILE TEMPORAIRE est composé de 3 garanties :

- Une garantie en Responsabilité Civile (RC) : Assurance obligatoire
 - Une garantie complémentaire Défense Pénale et Recours corporels ou matériels suite à accident de la circulation : assurance accessoire de la garantie RC
 - Une garantie Assistance : assurance optionnelle
- **La garantie d'assurance Responsabilité Civile** a pour objet de couvrir l'assuré en cas d'accident responsable pour les dommages matériels et corporels causés aux tiers.

Cette garantie est assurée par **HDI Global Specialty SE**, entreprise d'assurance, dont le siège social est situé HDI-Platz 1, D-30659 HANNOVER, Germany, immatriculée au Registre des sociétés de Hanovre sous le numéro HRB 211924, et exerçant son activité comme entreprise de l'EEE opérant en Libre Prestation de Services en France (BCF F 1048) sous la référence ESC 01/2020.

- **La garantie Défense Pénale et Recours Suite à Accident de la circulation** a pour objet de défendre vos droits en cas de poursuite pénale à votre encontre après un accident de la circulation et d'exercer un recours contre la personne et/ou l'assureur du responsable des dommages que vous avez subi.

Cette garantie est assurée par **COVEA PROTECTION JURIDIQUE**, dont le siège social est situé 160 rue Henri Champion, 72045 LE MANS cedex 2.

- **La garantie Assistance**, a pour objet de vous apporter une aide immédiate :

- Pour les Véhicules âgés de moins de 10 ans : en cas de Panne, d'Accident, de Vandalisme, de Vol ou de Tentative de Vol lorsque vous vous déplacez avec votre Véhicule.
- Pour les Véhicules âgés de plus de 10 ans : en cas d'Accident, de Vandalisme, de Vol ou de Tentative de Vol lorsque vous vous déplacez avec votre Véhicule.

Le Contrat JLASSURE ASSISTANCE est assuré par **AXA Assistance** France Assurances société anonyme de droit français au capital de 51 275 660 euros, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 451 392 724 et dont le siège social est situé 6, rue André Gide – 92 320 Châtillon.



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

PRESENTATION DU MANDATAIRE DE LA COMPAGNIE GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE (RC)

AERIAL Assurances, Courtier d'assurance et mandataire de la compagnie pour les garanties d'assurance Responsabilité Civile (RC).

AERIAL Assurances est immatriculée au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance, ORIAS, situé 1 rue Jules Lefebvre à Paris 75009, sous le numéro 13007385 (consultable sur le Site internet www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance.

AERIAL Assurances, forme juridique SARL, au capital social de 100.000 €, est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 420 795 668.

Son siège social est situé au 27.29 rue de Bassano, 75008 PARIS (tél. : 02.53.58.95.44; courriel : contact@aerial-assurances.com; Site internet : www.aerial-assurances.fr).

AERIAL Assurances est contrôlée par son Autorité de tutelle : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09 - Site internet : www.acpr.banque-france.fr

AERIAL Assurances est adhérente à l'association professionnelle ENDYA, 10 rue Auber, 75009 PARIS.

AERIAL Assurances ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une compagnie d'assurance. Aucune compagnie d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société AERIAL Assurances.

AERIAL Assurances exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L.520- 1, II, 1°, b) du Code des assurances.

PRESENTATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

HDI Global Specialty SE

Entreprise d'assurance, assureur de la garantie Responsabilité Civile Automobile.

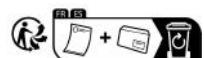
Son siège social est situé : HDI-Platz 1, D-30659 HANNOVER, Germany.

HDI Global Specialty SE est immatriculée au Registre des sociétés de Hanovre sous le numéro HRB 211924, et exerçant son activité comme entreprise de l'EEE opérant en Libre Prestation de Services en France (BCF F 1048) sous la référence ESC 01/2020.

La société HDI Global Specialty SE est contrôlée par son Autorité de tutelle, l'Autorité Fédérale de Supervision Financière : BaFin, Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht Graurheindorfer Str. 108 53117 Bonn, Email : poststelle@bafin.de ; Site internet : www.bafin.de/ref/19586512

COVEA PROTECTION JURIDIQUE

Entreprise d'assurance, assureur de la garantie Défense Pénale et Recours Suite à Accident



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

La société COVEA PROTECTION JURIDIQUE, forme juridique SA, au capital social de 1.692.540 €, est immatriculée au RCS de Le Mans sous le numéro 442 935 227.

Son siège social est situé 160 rue Henri Champion, 72045 LE MANS cedex 2 Email : contact-pjng@covea.fr ; Site internet : www.covea-pj.fr

La société COVEA PROTECTION JURIDIQUE est contrôlée par son Autorité de tutelle : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09 Site internet : www.acpr.banque-france.fr

AXA Assistance France Assurances

Entreprise d'assurance, assureur de la garantie d'Assistance au véhicule.

La société AXA Assistance France Assurances, forme juridique SA, au capital social de 51.429.430,40 €, est immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 451 392 724.

Son siège social est situé 6, rue André Gide – 92 320 CHATILLON ; Site internet : www.axa.fr

La société AXA Assistance est contrôlée par son Autorité de tutelle : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09

Site internet : www.acpr.banque-france.fr

QUELS SONT VOS EXIGENCES ET VOS BESOINS ?

En application de l'article L.521-4- I du Code des assurances, cette étude personnalisée a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation. Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté. Une absence de réponse à une question ou une réponse incomplète ou erronée risque de compromettre la fiabilité et/ou la pertinence de cette étude et donc des solutions qui seront amenées à vous être proposées.

Dans le cadre de nos échanges, nous vous avons questionné et retenu des informations dans 3 domaines : connaissance du client ; connaissance des risques à assurer ; besoins en termes de garantie et éventuellement en termes d'assistance et de services.

QUELS SONT VOS EXIGENCES ET VOS BESOINS

Contrat d'Assurance Temporaire ?

OUI

Contre quels risques souhaitez-vous être couvert ?

La Responsabilité Civile ?	OUI
La défense pénale et Recours suite à accident ?	OUI
L'assistance au véhicule ?	NON

 A quelle date et heure souhaitez-vous que vos garanties prennent effet et pour combien de jours ?

Je souhaite être couvert le 2025-11-24 à 18:00:00 pendant 10 jour(s)



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances



IDENTITE DU CONDUCTEUR

Nom	RICOUARD
Prenom	SAMUEL
Adresse	41 RUE DE LA DECOUVERTE
CP Ville	31670 LABEGE
Date de naissance	1960-01-01
Date d'obtention du permis	1990-01-01

ANTECEDENTS D'ASSURANCE

Au cours des 3 dernières années le conducteur n'a pas déclaré plus de 2 sinistres matériels responsable
Au cours des 3 dernières années le conducteur n'a pas déclaré de sinistre corporel
Au cours des 5 dernières années le conducteur n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale pour infraction au code de la route, alcoolémie ou usage de stupéfiant
Au cours des 5 dernières années le conducteur n'a pas eu de suspension, de retrait ou annulation de permis de conduire
Le conducteur ne fait pas partie des malussés à la recherche d'un nouvel assureur ou il n'est pas en attente d'une décision du bureau central de tarification

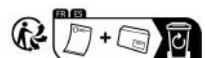
Le conducteur est-il titulaire du permis de conduire en état de validité exigé pour la conduite du véhicule ?	<u>Rayez la mention inutile :</u> OUI /-NON
---	--



LE VEHICULE ASSURE

Marque	VOLKSWAGEN
Modèle	ARTEON
Date de 1 ^{ère} mise en circulation	2025-01-01

Le véhicule fait-il l'objet de transport à titre gratuit ou rémunéré de personnes ? NON
Le véhicule fait-il l'objet de transport à titre gratuit ou rémunéré de marchandises ? NON
Le véhicule est-il utilisé pour des déplacements privés ? OUI



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

PROPOSITION DE CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Compte tenu des éléments d'informations que vous nous avez communiqués, le contrat d'assurance temporaire constitue une solution adaptée au regard de votre situation et cohérente avec les besoins et exigences que vous avez exprimés.

LES GARANTIES (*) DU CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE TEMPORAIRE ET VOS CHOIX

(*) L'ensemble des définitions des garanties du produit automobile temporaire sont disponibles dans les Conditions générales qui vous sont remises lors de cet entretien sur le support durable de votre choix, y compris par envoi à votre adresse e-mail.

GARANTIES PROPOSEES	GARANTIES RETENUES
Responsabilité civile	Incluse
Défense pénale et Recours suite à Accident	Incluse
Assistance au véhicule	Inadéquat

Au cours de nos entretiens, nous avons en effet pris le soin de vous présenter les caractéristiques essentielles des garanties du contrat sélectionné, à partir de la fiche normalisée d'information produit (IPID) qui vous a été remise le jour de la signature du présent document.

Pour tous vos besoins exprimés, nous vous communiquons leurs niveaux d'adéquation avec les garanties ou services ou solutions d'assistance présentes dans la fiche IPID du produit sélectionné. L'IPID est un document synthétique qui présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit.

Les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus proposées sont détaillées dans les conditions particulières et/ou les dispositions générales et/ou la notice d'information et précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables.



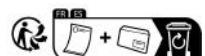
NATURE DE LA REMUNERATION DU COURTIER

- Sur la base d'honoraires (rémunération payée directement par le souscripteur)

Préciser le montant ou la méthode de calcul : 99.17 €

FACULTÉ DE RENONCIATION EN CAS DE VENTE À DISTANCE EXCLUSIVEMENT POUR LA GARANTIE ASSISTANCE

Pour exercer le droit de renonciation prévu par l'article L112-2-1 du Code des assurances, l'Assuré doit notifier à JL Assure sa décision de renoncer au présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple lettre envoyée par voie postale ou par courrier électronique) dans un délai de quatorze jours à compter de la date de souscription précisée sur le Bulletin de Souscription. L'Assuré peut utiliser le formulaire de renonciation figurant ci-dessous.



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

Pour que le délai de renonciation soit obligatoire, il suffit que l'Assuré transmette sa communication relative à l'exercice du droit de renonciation avant l'expiration du délai de renonciation. En cas de renonciation de l'Assuré au présent Contrat, les paiements reçus lui seront remboursés dans les meilleurs délais, et en tout état de cause au plus tard quatorze jours à compter du jour où JL Assure est informée de la décision de renonciation. JL Assure procède au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui qui a été utilisé pour la transaction initiale.

Le formulaire est à renvoyer par lettre à l'adresse postale : JL Assure, 18 avenue de l'Occitanie, 34760 BOUJAN sur LIBRON.

EXEMPLE : Formulaire de renonciation

"Je vous notifie par la présente mon souhait de renoncer à la Garantie Assistance, dont le numéro de souscription est le ...

Nom et prénom du souscripteur

Adresse - CP - Ville

Email - Tél

Date

Signature du souscripteur"

INFORMATIONS SUR LA PROCÉDURE DE RÉCLAMATION ET SUR LE PROCESSUS DE MÉDIATION

En cas de difficulté dans l'application du Contrat d'assurance, l'Assuré peut adresser sa réclamation auprès de :

● JL Assure

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 13006251 (consultable sur le site internet www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, contrôlée par son Autorité de tutelle : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09 ;
Site internet : www.acpr.banque-france.fr

-par courrier : 18 avenue de l'Occitanie, 34760 BOUJAN sur LIBRON ;

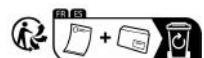
-par email : s.reclamation@jlassure.com

ou bien

● AERIAL Assurances

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 13007385 (consultable sur le site internet www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance.

La société AERIAL Assurances est contrôlée par son Autorité de tutelle : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09 ;
Site internet : www.acpr.banque-france.fr



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

-par courrier : 14 rue Michael Faraday, 49070 BEAUCOUZE ;

-par email : reclamation@aerial-assurances.com

L'Assuré recevra un accusé de réception au maximum sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois.

Si le litige persiste, le Médiateur de l'Assurance peut alors être saisi, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la demande a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu et à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée.

L'Assuré peut s'adresser au **Médiateur de l'Assurance**

-par courrier à La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09, site internet :
www.mediation-assurance.org

-par email : le.mediateur@mediation-assurance.org

Modèle : Formulaire Réclamation

« Nom Prénom / Société

Adresse : Code Postal Ville

Tél. : Courriel :

N° de contrat et/ou de sinistre

Indiquez de la manière la plus précise et complète, le motif de votre réclamation et joindre toutes pièces utiles à l'appui de la demande

Fait à , le

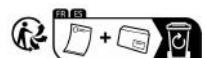
Signature du client »

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Accordant une grande importance au respect de la vie privée de ses Assurés, la société JL Assure les informe de la façon la plus transparente possible des traitements mis en œuvre dans le cadre de l'utilisation de leurs Données Personnelles confiées.

Le présent document a pour but de répondre à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), et abrogeant la directive 95/46/CE.

En qualité de responsable du traitement, les informations concernant les Assurés, sont collectées, utilisées et conservées par les soins de JL Assure pour la souscription, la passation, la gestion et l'exécution du Contrat, conformément aux dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et conformément à sa politique de protection des Données Personnelles telle que publiée sur son Site internet : www.jlassure.com.



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

Ainsi, dans le cadre de ses relations professionnelles, JL Assure est amenée à collecter, traiter et détenir des informations concernant ses Assurés :

- sur des bases légales différentes (leur consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable du traitement).
- conformément aux finalités définies ensemble.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée des relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

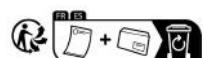
Ainsi dans le cadre de ses activités, JL Assure pourra :

- Utiliser les informations de l'Assuré ou de celles des personnes bénéficiant des garanties afin de fournir les services décrits dans les conditions générales. En utilisant les services de JL Assure, l'Assuré consent à ce que JL Assure utilise les données à cette fin ;
- Transmettre les Données Personnelles de l'Assuré et les données relatives à son Contrat, à JL Assure, personne morale, au personnel de JL Assure, et à toute personne susceptible d'intervenir dans les limites de leurs attributions respectives, afin de gérer le dossier de sinistre de l'Assuré, lui fournir les garanties qui lui sont dues au titre de son Contrat, procéder aux paiements, et transmettre des données dans tous les cas où la loi l'exige ou le permet ;
- Procéder à l'écoute et/ou à l'enregistrement des appels téléphoniques de l'Assuré dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services proposés ;
- Procéder à des études statistiques et actuarielles ainsi qu'à des analyses de satisfaction clients afin de mieux adapter nos produits aux besoins du marché ;
- Obtenir et conserver tout document photographique pertinent et approprié du bien de l'Assuré, afin de fournir les services proposés dans le cadre de son Contrat et valider sa demande ;
- Utiliser les Données Personnelles dans le cadre d'un traitement de la Lutte contre la Fraude ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude ;

Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion du Contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

Les données peuvent également être transmises, s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au Contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, aux organismes sociaux lorsqu'ils interviennent dans le règlement des sinistres et des prestations. Les informations vous concernant peuvent être transmises à toutes personnes intéressées au Contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du Contrat).

L'intégralité de notre politique de confidentialité est disponible sur le site internet : www.jlassure.com ou sous format papier, sur demande.



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

Par ailleurs JL Assure est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et contre le Financement du Terrorisme et à ce titre JL Assure met en œuvre un traitement de surveillance des Contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon conformément aux dispositions de la loi en la matière.

Pour toute autre utilisation des Données Personnelles de l'Assuré à d'autres fins que la loi l'exige, JL Assure sollicite son consentement. L'Assuré peut revenir à tout moment sur son consentement.

En souscrivant au présent contrat et en utilisant ses services, l'Assuré reconnaît que JL Assure peut utiliser ses données à caractère personnel et consent à ce que JL Assure utilise y compris les données sensibles décrites précédemment.

Dans le cas où l'Assuré fournit à JL Assure des informations sur des tiers, l'Assuré s'engage à informer de l'utilisation de leurs données comme défini précédemment ainsi que dans la politique de confidentialité du site internet de JL Assure.

L'Assuré peut obtenir sur simple demande, copie des informations le concernant. Il dispose d'un droit d'information sur l'utilisation faite de ses données (comme indiqué dans la politique de confidentialité du Site internet de JL Assure) et d'un droit de rectification s'il constate une erreur.

En qualité de co-responsable du traitement de la collecte des données, le Partenaire, votre conseiller, est également soumis aux dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et conformément à sa politique de protection des Données Personnelles.

- En qualité de co-responsable du traitement général des données, la société AERIAL Assurances est aussi soumise aux dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et conformément à sa politique de protection des Données Personnelles.

L'Assuré bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation, d'opposition, de définition des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel suite à une demande adressée :

● Auprès de JL Assure, pour toutes les garanties

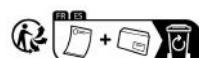
Par courrier : 18 avenue de l'Occitanie, 34760 BOUJAN sur LIBRON
Par email : s.reclamation@jlassure.com
Par email : dpo@australdev.eu

● Auprès d'AERIAL Assurances, pour toutes les garanties

Par courrier : 14 rue Michael Faraday, 49070 Beaucouzé
Par email : dpd@aerial-assurances.com

● Auprès de HDI Global Specialty SE, pour la garantie RC

Par courrier : HDI-Platz 1, 30655 HANOVRE, ALLEMAGNE
Par email : privacy-hgs@hdi-specialty.com



FICHE D'INFORMATIONS ET CONSEILS PREALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE TEMPORAIRE EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

● Auprès de COVEA PROTECTION JURIDIQUE, pour la garantie DPRSA

Par courrier : 60 rue Henri Champion, 72045 LE MANS cedex 2
Par email : protectiondesdonnees-pj@covea.fr

● Auprès d'AXA Assistance, pour la garantie Assistance

Par courrier : 6 rue André Gide, 92320 CHATILLON
Par email : dpo.axapartnersfrance@axa-assistance.com

Les données à caractère personnel qui sont communiquées à l'Assuré dans le cadre de l'exercice de son droit d'accès le seront à titre personnel et confidentiel. À ce titre, pour que sa demande d'accès soit prise en compte, l'Assuré doit faire parvenir les éléments nécessaires à votre identification à savoir, une attestation écrite sur l'honneur par laquelle il certifie être le titulaire desdites données à caractère personnel ainsi qu'une pièce d'identité.

L'Assuré dispose par ailleurs en cas de non-respect par la société JL Assure à ses obligations au titre de la législation/réglementation en vigueur, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Par courrier : CNIL – 3 Place Fontenoy -TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

En ligne via l'adresse : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> : formulaire de plainte en ligne



Je reconnais que mon conseiller m'a remis un exemplaire de l'IPID, des Conditions Générales qui précisent les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus proposées et précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables, et que j'en ai pris connaissance préalablement à la signature du présent document et à l'adhésion au contrat.

Le présent document a été établi en 2 exemplaires.

 Fait à LABEGE CEDEX, le 2025-11-24 Je reconnais avoir pris connaissance du présent document avant la conclusion du contrat. Signature du client	Signature du Courtier et cachet  JL ASSURE - Courtier en assurance 18 Av de l'Occitanie 34160 BEZIERS SUR LIBRON Siret 712 898 819 RCS BEZIERS ORIAS n°13006251 - www.orias.fr
---	--

